

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)	Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du jeudi 17 octobre 2024 Par suite d'une convocation en date du 10 octobre 2024, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 17 octobre 2024 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.
Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 09 Votants : 12 Délibération n°D_2024_10_17_04	Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Christophe Comé, Mme Pierrette Baton Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents ayant donné procuration : M. Julien Langlois à M. Georges Canicatti, M. Jean-Philippe Gecchele à M. Christophe Comé, M. Norbert Regard à M. Christophe Piazzoni Absent excusé : / Absent : M. Laurent Esteulle Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton Marechal est désignée pour remplir cette fonction.

Objet : Devis pour la rénovation énergétique de la salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est envisagé la rénovation énergétique de l'espace Pierre Brand par le remplacement des menuiseries et le changement du système de chauffage.

Il précise qu'une subvention de 35 000 € a été allouée à la commune par le Conseil Départemental de la Haute-Savoie au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS) 2024.

Il poursuit en présentant à l'assemblée :

- le devis n°DE2301-8835 du 17 avril 2024 de l'entreprise Activ'Energy (74350 Villy-le-Pelloux) pour la mise en place d'une pompe à chaleur air/air réversible d'un montant de 47 024.00 € H.T. soit 56 428.80 € T.T.C.,
- le devis n°DE2404-11261 du 17 avril 2024 de l'entreprise Activ'Energy (74350 Villy-le-Pelloux) pour la mise en place d'une pompe à chaleur air/air réversible avec une variante 4 monosplits d'un montant de 34 802.80 € H.T. soit 41 763.36 € T.T.C..

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique et notamment son article 6,

Vu le budget principal de l'exercice 2024,

Considérant la nécessité de procéder à la rénovation énergétique de la salle des fêtes,

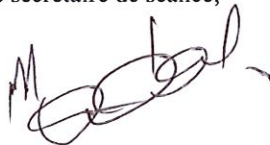
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le devis n°DE2301-8835 du 17 avril 2024 de l'entreprise Activ'Energy (74350 Villy-le-Pelloux) pour la mise en place d'une pompe à chaleur air/air réversible d'un montant de 47 024.00 € H.T. soit 56 428.80 € T.T.C.,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations.	
	Fait à Contamine-Sarzin, le 17 octobre 2024	
Compte tenu de sa télétransmission le : 18 octobre 2024	Le Maire,	Le secrétaire de séance,
		
De sa publication : 18 octobre 2024	Georges CANICATTI	Pierrette BATON MARECHAL
Et de sa mise en ligne le : 23 OCT. 2024		

